



CONSEIL MUNICIPAL
CE 9 janvier 2018

PROCÈS-VERBAL d'une séance régulière du conseil municipal de la Ville de Duparquet tenue à la salle du conseil de la Ville de Duparquet, le 9 janvier 2018 à 19h00.

Présents	M. Gilbert Rivard	Maire
	M. Alain Mercier	Conseiller no.1
	M. Sylvain Audet	Conseiller no.2
	Mme Claudette Macameau	Conseillère no.3
	Mme Wandalina Therrien	Conseiller no.4
	M. Jacques Ricard	Conseillère no.5
	Mme Solange Gamache	Conseillère no.6

Monsieur le maire Gilbert Rivard préside la séance tandis que monsieur Alain Letarte agit comme secrétaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant satisfait, monsieur le maire déclare l'ouverture de la séance à 19h00.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Rés.948-2018 Sur proposition de monsieur Jacques Ricard, secondé madame la conseillère Claudette Macameau, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour présenté ci-après



VILLE DE DUPARQUET

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Salle du conseil – Hôtel de Ville de Duparquet**

Mardi le 9 janvier 2018 à 19h00

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Adoption du procès-verbal du 5 décembre 2017

4. CORRESPONDANCE

- 4.1 Demande de financement OBVAJ
- 4.2 Place aux jeunes
- 4.3 DEA à Duparquet
- 4.4 Comité femmes vigilantes Châteauguay
- 4.5 Consommation boissons sucrées
- 4.6 FQM_ 21 recommandation gestion des inondations

- 4.7 Commandite téléthon de la ressource
- 4.8 Budget 2018 OMH

5. FINANCES

- 5.1 Approbation de la liste des comptes du mois de décembre 2017 :
(\$)
- 5.2 Date pour finaliser le budget
- 5.3 Date d'adoption du budget

6. AFFAIRES COURANTES

- 6.1 Intérêts pécuniaires
- 6.2 Liste des permis 2017
- 6.3 Formation comportement éthique en ligne et en salle
- 6.4 SPCA
- 6.5 Vente pour taxes
- 6.6 Demande résolution FQM_ Déclaration commune- Forum des communautés forestière
- 6.7 Demande résolution FQM _ Milieux humides –Financement des nouvelles responsabilités
- 6.8 Maire substitut
- 6.9 Augmentation des heures pour un employé municipal
- 6.10 Rémunération des élus
- 6.11 Règlement sur la gestion contractuelle
- 6.12 Approbation facture SNC-Lavalin projet 652098
- 6.13 Larouche bureautique entente de service
- 6.14 Fédération canadienne des municipalités _ adhésion
- 6.15 Emploi d'été Canada_ résolution pour dépôt de projet

7. RÈGLEMENTS

- 7.1 Avis de motion Règlement du code d'éthique des élues
- 7.2 Règlement 04-2009 Règlement concernant les dispositions de la neige.

8. LOISIRS

- 8.1 Tirage décoration de Noël
- 8.2 Patinoire

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

9. PAROLE AU PUBLIC

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Rés.949-2018 3.1 Adoption procès-verbal de la séance du conseil du 5 décembre 2017, 19h00

Les conseillers et conseillères ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture. Sur proposition de monsieur le conseiller Sylvain Audet, secondé par monsieur le conseiller Jacques Ricard, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2017.

4. CORRESPONDANCE

4.1 Demande de financement OBVAJ

L'Organisme du bassin versant Abitibi-Jamésie, dans le cadre du Projet régional de la qualité de l'eau de surface, sollicite la participation financière de la ville de Duparquet. Après avoir pris connaissance des documents et des discussions qui en ont suivi, le conseil ne répond pas favorablement à la demande.

4.2 Place aux jeunes

Attendu que le Carrefour Jeunesse emploi d'Abitibi-Ouest via son programme Place aux jeunes vise à favoriser le retour de jeunes diplômés dans la MRC à besoin de soutien financier pour poursuivre sa mission;
Attendu que la demande de soutien proposé est de 0,25\$ par habitant

Rés.950-2018 **En conséquence**, il est proposé par madame la conseillère Wandalina Therrien, secondé par madame la conseillère Claudette Macameau et résolu unanimement de verser une contribution de 150,50\$ soit 0,25\$ multipliée par 602 habitants.

4.3 DEA à Duparquet

Une demande d'une citoyenne sur la préoccupation de l'accès à un DEA (Défibrillateur externe automatisé). Une évaluation pour l'acquisition et la localisation d'un appareil accessible et tout temps sera préparée et le tout sera présenté lors d'une prochaine séance.

4.4 Comité femmes vigilantes Châteauguay

Une correspondance du Comité femmes vigilantes de la région de Châteauguay désire partager un napperon de sensibilisation de la violence faite aux femmes.

4.5 Consommation boissons sucrées

Un document de la Direction de santé publique sur la consommation de boissons sucrées en Abitibi-Témiscamingue en 2014-2015. L'objectif de réduire la consommation.

4.6 FQM_ 21 recommandations gestion des inondations

La fédération des municipalités du Québec a présenté 21 recommandations afin d'améliorer la gestion future des périodes d'inondation.

4.7 Commandite téléthon de la ressource

Une demande de commandite est adressée à la ville pour le téléthon de la ressource qui aura lieu le 28 janvier 2018 ;

Rés.951-2018 **En conséquence**, il est proposé par madame la conseillère Solange Gamache, secondé par madame la conseillère Wandalina Therrien et résolu unanimement de faire un don de 50\$ au téléthon de la ressource.

4.8 Budget 2018 OMH

Attendu que nous avons reçu copie du budget 2018 de l'Office municipal d'habitation;

Attendu que la ville de Duparquet doit approuver ce budget;

Rés.952-2018 **En conséquence**, il est proposé par monsieur le conseiller Alain Mercier, secondé par monsieur le conseiller Sylvain Audet et résolu unanimement d'approuver le budget de l'Office municipal d'habitation tel que présenté.

5. FINANCE

Rés.953-2018 5.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DU MOIS de décembre 2017 : (20 289,48\$)

COMPTES À PAYER AU 31 DECEMBRE 2017

FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT
Alain Gagné	Contrat Neige	2 401,26 \$
Atrat	Frais annuel	287,44 \$
Bell Mobilité	Cellulaire	29,27 \$
Buro Concept	Papeterie Archive	16,29 \$
Buro Concept	Papeterie Archive	54,27 \$
Buro Concept	Papeterie Archive	194,50 \$
Cauat	Facturation Rapide-Danseur	676,70 \$
Chemtrade	Alun	2 176,63 \$
Fond a l Information	Avis de Mutation	12,00 \$
Larouche Bureautique	Photocopieur	257,30 \$
Les Entreprise JLR	Contrat Cueuillette	2 586,94 \$
Municipalité Palmarolle	Entraide	596,00 \$
Petite Caisse	Remb. Factures	158,55 \$
Produit Pétrolier Harricana	Garage	769,61 \$
Produit Pétrolier Harricana	Bibliotheque	745,52 \$
Produit Pétrolier Harricana	Centre des loisirs	765,73 \$
Produit Pétrolier Harricana	Garage	1 295,01 \$
Produit Pétrolier Harricana	Centre des loisirs	1 141,15 \$
Roy Jessica	Facture Noel des Enfants	851,26 \$
SNC-Lavallin	Bris eau potable	1 662,45 \$
SNC-Lavallin	Dépenses Ingénierie	1 421,09 \$
Techni-Labs	Analyses	34,49 \$
Techni-Labs	Analyses	344,93 \$
Transport Raymond Bérubé	Chemin	1 338,08 \$
Ville de La Sarre	Utilisation de la tour	306,29 \$
Visa	Lettre Enregistrer / Timbres	166,72 \$
TOTAL		20 289,48 \$

Proposé par Madame la conseillère Wandalina Therrien, secondé par madame la conseillère Claudette Macameau et unanimement résolu que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés. Le montant des comptes à payer pour ce mois est 20289,48\$.

6 AFFAIRES COURANTES

6.1 Intérêt pécuniaire

Un rappel sur le dépôt des déclarations pécuniaires que doivent compléter les membres du conseil municipal.

6.2 Liste des permis 2017

La liste des permis 2017 est remise aux membres du conseil.

6.3 Formation comportement éthique en ligne et en salle

L'information des sessions du code d'éthique est remise aux nouveaux membres du conseil.

6.4 SPCA

Attendu que la ville de Duparquet désire se doter d'un service de contrôle animalier;

Attendu que la SPCA d'Abitibi-Ouest a présenté une offre de service ;

Attendu que le coût annuel sera de 1000\$;

Rés.954-2018 **En conséquence**, il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Audet, secondé par madame la conseillère Wandalina Therrien et résolu unanimement de conclure une entente avec la SCPA d'Abitibi-Ouest et par la suite procéder à la modification du règlement 99-02 concernant les animaux.

6.5 Vente pour taxes

Présentation de l'état de vente pour taxes 2017.

6.6 Déclaration commune- Forum des communautés forestières

CONSIDÉRANT QUE les économies de la forêt procurent des emplois directs à plus de 106 000 personnes et représentent 2,8 % de l'économie québécoise;

CONSIDÉRANT QUE les activités économiques qui forment les économies de la forêt contribuent à plus de 9,5 milliards de dollars à l'économie québécoise, dont près de 1 milliard lié à l'exploitation de produits forestiers non ligneux et aux activités récréatives;

CONSIDÉRANT QUE le Forum des communautés forestières organisé par la FQM, qui s'est tenu à Québec le 28 novembre dernier, s'est conclu par la signature d'une déclaration commune par plus de 14 signataires représentatifs des différentes activités économiques liées à la forêt;

Rés.955-2018 Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Audet, secondé par monsieur le conseiller Alain Mercier et résolu à l'unanimité,

D'APPUYER la déclaration commune adoptée lors du Forum des communautés forestières 2017 ;

DE DEMANDER à la FQM de mener les actions nécessaires visant la réalisation des engagements issus de la déclaration commune du Forum des communautés forestières 2017;

DE TRANSMETTRE cette résolution au premier ministre du Québec (c.c. MDDELCC, MFFP, MFQ, MESI, MAPAQ, MAMOT) et au premier ministre du Canada.

6.7 Milieux humides –Financement des nouvelles responsabilités

CONSIDÉRANT QUE la Politique gouvernementale de consultation et d'allègement administratif à l'égard des municipalités précise que le gouvernement doit faire une analyse économique des coûts lorsqu'une mesure gouvernementale est susceptible d'entraîner une hausse importante de responsabilités pour une municipalité;

CONSIDÉRANT la sanction le 16 juin 2017 de la Loi no 132 concernant la conservation des milieux humides et hydriques par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette loi oblige les MRC à assumer une nouvelle responsabilité, soit l'adoption et la gestion d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

CONSIDÉRANT QUE la MRC aura 5 ans pour élaborer son PRMHH et que ce dernier devra être révisé tous les 10 ans;

CONSIDÉRANT QUE les MRC devront compléter l'identification des milieux humides et hydriques;

CONSIDÉRANT l'ampleur de la tâche en termes de ressources financières et humaines afin de porter à bien cette responsabilité imposée;

CONSIDÉRANT qu'aucune compensation financière n'est actuellement prévue pour aider les MRC à répondre à cette obligation;

CONSIDÉRANT QUE les compensations financières systématiques prévues dans les mesures transitoires du projet de loi no 132 peuvent avoir des impacts financiers importants pour les MRC et les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les MRC et municipalités interviennent régulièrement dans les milieux hydriques et humides dans l'exercice de leur compétence relative à la gestion des cours d'eau, ou pour entretenir des infrastructures qui, dans certains cas, appartiennent au gouvernement du Québec.

Rés.956-2018 Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Ricard
Et appuyé par madame la conseillère Claudette Macameau
Et résolu à l'unanimité;

DE DEMANDER au MDDELCC une analyse des coûts pour la réalisation des plans de gestion et de conservation des milieux humides et hydriques ainsi que des impacts financiers pour les municipalités de la mise en œuvre des dispositions de la loi;

DE DEMANDER au gouvernement du Québec un financement adéquat pour permettre aux MRC de compléter l'identification des milieux humides;

DE DEMANDER au gouvernement du Québec d'octroyer une aide financière aux MRC afin d'assumer les coûts reliés à la réalisation et à la gestion du plan régional des milieux humides et hydriques;

DE DEMANDER au gouvernement une exemption au régime de compensation prévu à la Loi no 132 pour les MRC et les municipalités dans le cadre de la réalisation de travaux relevant de l'exercice de leurs compétences et pour la réalisation de travaux d'infrastructures publiques;

DE DEMANDER à l'ensemble des MRC du Québec d'adopter et de transmettre cette résolution à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi qu'au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

6.8 Maire Substitut

Rés.957-2018 Il est proposé par madame la conseillère Solange Gamache, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Audet et unanimement résolu de nommer monsieur Jacques Ricard comme maire suppléant et agira comme maire substitut au maire pour les assemblées de la Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest

6.9 Augmentation des heures pour un employé municipal

Sujet reporté après l'adoption du budget

6.10 Rémunération des élus

Le muni-express du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire concernant la rémunération des élus municipaux entrée en vigueur des modifications à la loi le 1 janvier 2108 est remis aux membres du conseil.

Une table de travail devra être mise en place pour l'élaboration d'un règlement sur la rémunération des élus afin de répondre aux nouvelles exigences de la loi.

6.11 Règlement sur la gestion contractuelle

Une table de travail devra être mise en place pour revoir le règlement sur la gestion contractuelle suite à la modification de la loi.

Un Guide de rédaction est remis aux membres du conseil.

6.12 Approbation facture SNC-Lavalin projet 652098

Attendu que le contrat de préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de réalisation d'infrastructures des rues Pionniers et les avenues St-Albert, Laurier et des Saules a été octroyer à SNC-LAVALIN;

Attendu que le rapport de conception, plans et devis préliminaires (50%) et estimation des coûts est réalisé à 7,5%

Attendu que nous avons reçu la facture numéro 1341680 au montant de 1 421,09\$ incluant les taxes;

Attendu que les travaux sont inclus dans programmation de la TECQ 2014-2018;

Rés.958-2018 **En conséquence**, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Ricard, secondé par monsieur le conseiller Alain Mercier et résolu unanimement payer la facture numéro 1341680 au montant de 1 421,09 à la firme SNC-LAVALIN

6.13 Larouche bureautique entente de service

Attendu que Larouche bureautique a fait parvenir le renouvellement de l'entente de service pour 2018;

Rés.959-2018 **En conséquence**, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Ricard, secondé par monsieur le conseiller Sylvain Audet et résolu unanimement de renouveler l'entente et d'autoriser le directeur général a signé le document.

6.14 Fédération canadienne des municipalités _ adhésion

Une demande d'adhésion à la FCM est présentée à la Ville de Duparquet. Après échange le conseil ne désire pas adhérer.

6.15 Emploi d'été Canada_ résolution pour dépôt de projet

Attendu qu'Emploi et Développement social Canada dans le cadre du programme de financement Emploi d'été Canada offre la possibilité aux municipalités de déposée des projets de financement.

Rés.960-2018 **En conséquence**, il est proposé par madame la conseillère Wandalina Therrien, secondé par madame la conseillère Claudette Macameau et résolu unanimement d'autorisé madame Jasmine Therrien a compléter et signer les documents pertinents à la demande de financement dans le cadre du programme d'Emploi d'été Canada.

7 Règlements

7.1 Avis de motion Règlement du code d'éthique des élues

Madame la conseillère Solange Gamache donne avis de motion d'un projet de révision de règlement 05-2016 concernant du Code d'éthique et déontologie pour les élus municipaux.

7.2 Règlement 04-2009 Règlement concernant les dispositions de la neige.

Le dossier n'est pas complété

8 Loisirs

8.1 Tirage décoration de Noël

Les gagnantes sont : Jocelyne Arcand, Chantal Tremblay, Denise Roy, Diane Jolin et Rolande Hardy.

Félicitation aux gagnantes

8.2 Patinoire

Attendu qu'un appel a tous pour l'entretien de la patinoire pour la saison 2017-2018;

Attendu que seul Marc-Antoine Costello a démontré son intérêt;

Rés.961-2018 **En conséquence**, il est proposé madame la conseillère Wandalina Therrien, appuyé par monsieur Alain Mercier et résolu unanimement d'octroyer l'entretien de la patinoire à Marc-Antoine Costello pour la somme de 250\$ par semaine à partir du 1 janvier 2018.

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

- Dossier du contrat de travail du directeur général
- Relevé des feuilles de travail de la direction

PAROLE AU PUBLIC

9 LEVÉE DE LA SÉANCE

Rés.962-2018 Tous les sujets ayant été abordés, sur proposition de madame la conseillère Claudette Macameau, secondé par monsieur le conseiller Sylvain Audet et il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 21h45.